

ESTIMATION DES FRAIS
LIÉS À LA CONVENTION
DE GESTION CONSEILLÉE



BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

La banque
d'un monde
qui change

Estimation des frais liés à la convention de gestion conseillée

Dans le cadre de la signature d'une Convention de conseil Instruments Financiers, ce document présente une estimation des frais induits.

Ceux-ci se décomposent entre :

- **Une commission de Gestion Financière :**

En rémunération de ses prestations de services relatives à la Convention de conseil Instruments Financiers, la Banque perçoit une commission de conseil calculée par application d'un taux à la moyenne des valorisations du/des Compte(s) rattachés à la convention à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente et prélevée en juin.

Ainsi, par exemple, dans l'hypothèse d'un taux de 0,40 %, avec des actifs qui s'élèvent en moyenne en 2017 à 200 000 €, une commission de 800 € est prélevée en juin 2018.

- **Les frais liés aux opérations d'investissement⁽¹⁾ :**

Ces frais concernent l'ensemble des opérations que vous réalisez sur ces comptes.

Ils se décomposent en trois catégories :

- a. frais relatifs aux services d'investissement fournis par BNP Paribas (droits d'entrée acquis au distributeur sur OPC, commission forfaitaire sur OPC externes au groupe BNP Paribas, frais de courtage, frais de change, droits de garde,...) ;
- b. rétrocessions perçues par BNP Paribas de la part des producteurs des instruments financiers ;
- c. frais relatifs à la production et à la gestion d'instruments financiers (frais acquis à l'instrument financier, frais courants, frais de transaction au sein de l'instrument financier, commission de surperformance...).

L'estimation de ces frais vous est présentée en montant et en pourcentage dans les pages suivantes. Les exemples chiffrés sont calculés pour un montant brut investi de 30 000 € sur un an. Une estimation plus précise pourra vous être communiquée sur demande auprès de votre banquier privé.

(1) Ces frais n'incluent donc pas la commission de gestion financière

1. Détail par type d'actif des frais estimés pour un investissement de 30 000 €

1. OPC (cf. glossaire)

Les OPC supportent des frais et des commissions servant à couvrir la gestion de l'OPC mais également les coûts de commercialisation du distributeur.

Ces frais se décomposent de la façon suivante :

- Les frais liés aux services :
 - frais d'entrée (ou de sortie) acquis au distributeur. Ces frais sont uniques et prélevés au moment de la souscription/du rachat de l'OPC. Pour les OPC des sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas, une commission par ordre de 25 € s'ajoute à ces frais, dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DIC1 de l'OPC. Pour les valeurs ou fonds souscrits en devises, une commission de change est également facturée
 - droits de garde, uniquement s'il s'agit d'une valeur non émise par BNP Paribas
- Les rétrocessions :
 - une partie des frais de gestion perçus par l'OPC peut être reversée à BNP Paribas Banque Privée au titre de son activité de conseil et de placement.
- les frais liés à l'instrument :
 - frais d'entrée (ou de sortie) acquis à l'OPC. Ces frais uniques sont prélevés au moment de la souscription/du rachat de l'OPC.
 - frais courants destinés à rémunérer la gestion. Ces frais sont indirects, car non prélevés à la souscription : ils sont récurrents et pris en compte dans chaque calcul de la valeur liquidative, publiée nette de frais.

Le tableau ci-dessous présente le total des frais encourus lors de la première année de souscription. Il est donné par grande classe d'actifs. Il est établi sur base de l'ensemble des OPC de l'univers recommandé de BNP Paribas Banque Privée composant la classe d'actifs en date du 01/01/2018. À titre d'information, vous trouverez ci-dessous le total des frais sur un an minimum et maximum par classe d'actifs.

Estimation des frais liés à un investissement brut de 30 000 € dans un OPC

Estimation des frais pour une souscription de 30 000 € en %	frais liés au service		rétrocessions	frais liés à l'instrument		total frais sur un an en %			total frais sur un an en montant (€)		
	frais unique	frais récurrent	frais récurrent	frais unique	frais récurrent	moyenne	minimum	maximum	moyenne	minimum	maximum
	frais d'entrée ⁽¹⁾	droits de garde ⁽²⁾	rétrocessions annuelles ⁽³⁾	frais d'entrée ⁽²⁾	frais courants ⁽²⁾						
Monétaires	0,00	0,00	0,16	0,00	0,24	0,40	0,40	0,40	120,00	120,00	120,00
Actions Europe / USA / Japon / émergent	1,42	0,18	0,85	0,00	1,06	3,51	2,10	4,88	1053,93	630,00	1464,00
Actions thématique	1,44	0,08	0,91	0,00	1,17	3,60	2,48	5,18	1081,37	744,00	1554,00
Obligations	1,20	0,18	0,57	0,00	0,79	2,73	1,68	4,38	819,88	502,80	1314,00
Diversification	1,07	0,18	0,70	0,00	1,00	2,94	2,00	4,26	881,28	598,80	1278,00

(1) une commission forfaitaire de 25 € est appliquée en cas de souscription d'un OPC externe au groupe BNP Paribas

(2) hors rétrocessions ; ne tient pas compte de commissions de performances

(3) en moyenne

**Exemple d'une souscription de 30 000 €
dans l'OPC actions européennes « THEAM
Quant Equity Eurozone Income Defensive »
(code ISIN : FR0013140548)**

Comme indiqué dans le prospectus de l'OPC :

1. les frais d'entrée peuvent s'élever à 3 % maximum. Néanmoins, BNP Paribas prélève des frais d'entrée réduits sur cet OPC, comme sur la majorité des OPC que BNP Paribas conseille. Les frais d'entrée appliqués varient de plus en fonction du montant investi. En effet, pour les souscriptions inférieures à 30 000 €, les droits d'entrée sont de 2 %, pour les souscriptions entre 30 000 € et 150 000 € les droits d'entrée sont de 1 %, pour les souscriptions entre 150 000 € et 800 000 € les droits d'entrée sont de 0,75 %, et enfin, pour les souscriptions supérieures ou égales à 800 000 € les droits d'entrée sont de 0,50 % ;
2. les frais courants indiqués dans le DICI sont de 1,55 % ;
3. les frais de sortie sont nuls ;
4. Les droits de garde sont nuls, car il s'agit d'une valeur émise par BNP Paribas.

Pour un investissement brut de 30 000 € :

1. Les frais d'entrée s'élèvent à 300 € (soit 30 000 € x 1 %). L'investissement net sera donc de 29 700 € ;
2. les frais courants maximum prélevés chaque année (inclus dans l'évolution de la valeur liquidative de l'OPC) sont de 465 € (30 000 x 1,55 %) dont 223,25 € (30 000 x 0,744 %) sont rétrocédés à BNP Paribas au titre de son activité de conseil et de placement par la société de gestion de l'OPC, BNP Paribas Asset Management.
3. En cas de revente de vos parts, vous ne paierez aucun frais.

Ainsi :

4. la première année, votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle de l'OPC strictement supérieure à 2,55 % (1 % + 1,55 %) ;
5. chaque année suivante, votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle de l'OPC strictement supérieure à 1,55 %.

**Exemple d'une souscription de 30 000 €
dans l'OPC de diversification « Eurose »
(code ISIN : FR0007051040)**

Comme indiqué dans le prospectus de l'OPC :

1. les frais d'entrée peuvent s'élever à 3 % maximum. Néanmoins, BNP Paribas prélève des frais d'entrée réduits sur cet OPC, comme sur la majorité des OPC que BNP Paribas conseille. Les frais d'entrée appliqués varient en fonction du montant investi. En effet, pour les souscriptions inférieures à 30 000 € les droits d'entrée sont de 2 %, pour les souscriptions entre 30 000 € et 150 000 € les droits d'entrée sont de 1 %, pour les souscriptions entre 150 000 € et 800 000 € les droits d'entrée sont de 0,75 % et enfin, pour les souscriptions supérieures ou égales à 800 000 € les droits d'entrée sont de 0,50 % ;
2. les frais courants indiqués dans le DICI sont de 1,40 % ;
3. les frais de sortie sont nuls ;
4. Les droits de garde annuels sont exigibles car il s'agit d'une valeur qui n'est pas émise par BNP Paribas (cf glossaire)

Pour un investissement brut de 30 000 € :

1. les frais d'entrée s'élèvent à 300 € (soit 30 000 € x 1 %), auxquels il faut ajouter 25 € de commission d'OPC de sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas, correspondant à une commission de 0,1 %. L'investissement net sera donc de 29 675 € ;
2. les frais courants maximum prélevés chaque année (inclus dans l'évolution de la valeur liquidative de l'OPC) sont de 420 € (30 000 x 1,40 %) dont 199,50 € (30 000 x 0,665 %) sont rétrocédés à BNP Paribas au titre de son activité de conseil et de placement par la société de gestion de l'OPC, DNCA Finance.
3. en cas de revente de vos parts, vous ne paierez aucun frais.
4. les droits de garde annuels sont de 0,28 % x 30 000 + 4,80 €, soit 88,80 € (représentant 0,30 % du montant investi) car il s'agit d'une valeur détenue au porteur qui n'est pas émise par BNP Paribas (cf glossaire).

Ainsi :

5. la première année, votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle de l'OPC strictement supérieure à 2,71 % (1 % + 0,1 % + 1,40 % + 0,30 %) ;
6. chaque année suivante, votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle de l'OPC strictement supérieure à 1,70 % (1,40 % + 0,30 %).

2. TITRES VIFS (HORS ETF)

Les titres vifs (actions) supportent des frais qui se composent uniquement des frais liés aux services :

- frais de courtage. Ces frais uniques sont prélevés au moment de la souscription/du rachat
- droits de garde s'il s'agit d'une valeur non émise par BNP Paribas

BNP Paribas ne perçoit pas de rétrocession sur ces instruments. Il n'y a pas de frais liés à l'instrument, hors frais spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente le total des frais encourus lors de la première année. Il est donné en montant et en % pour un investissement de 30 000 € brut en fonction de la place de cotation, sur la base de frais d'achat/vente transmis par un Centre de Banque Privée.

Estimation des frais liés à un investissement brut de 30 000 € dans un titre vif

Estimation des frais pour une souscription de 30 000 €	frais liés au service		rétrocessions	frais liés à l'instrument ⁽¹⁾			
	frais unique		frais récurrent	frais récurrent		frais récurrent	
	frais d'achat ou de vente ⁽¹⁾⁽²⁾		droits de garde	rétrocessions annuelles	frais courants	total frais sur un an ⁽²⁾	total frais sur un an en montant (€)
	commission proportionnelle	frais fixe (en €)					
actions							
Euronext	1,17%	4,15	0,30%	0,00	0,00	1,48%	444
Europe hors Euronext	1,50%	17,00	0,30%	0,00	0,00	1,85%	556
autres marchés étrangers	1,70%	17,00	0,30%	0,00	0,00	2,05%	616

(1) s'applique à l'achat et à la vente

(2) des frais de change et des frais de broker peuvent éventuellement s'appliquer pour les marchés hors euronext (cf avis d'opéré)

(3) hors taxes spécifiques

Exemple pour une souscription de 30 000 € dans l'action Air Liquide (code ISIN : FR0000120073) sur Euronext Paris

Pour un investissement brut de 30 000 € dans l'action Air Liquide sur Euronext :

1. les frais d'achat s'élèvent à 354,95 € (soit $30\,000\text{ €} \times 1,17\% + 4,15\text{ €}$, représentant 1,18 % du montant investi). L'investissement net sera donc de 29 645,05 € ;
2. les droits de garde annuels sont de ($0,28\% \times 30\,000\text{ €} + 4,80\text{ €}$), soit 88,80 € (représentant 0,30 % du montant investi) car il s'agit d'une valeur détenue au porteur qui n'est pas émise par BNP Paribas ;
3. les frais totaux au bout d'une année seront de 443,75 €, représentant 1,48 % ($1,18\% + 0,30\%$) de l'investissement ;
4. en cas de revente de vos parts, vous paierez des frais de vente.

Ainsi :

5. la première année, votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle strictement supérieure à 1,48 % ;
6. chaque année suivante, votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle strictement supérieure à 0,30 %.

3. ETF

Les ETF supportent des frais qui se décomposent de la façon suivante :

- les frais liés aux services
 - frais d'achat/vente acquis au distributeur. Ces frais uniques sont prélevés au moment de la souscription/du rachat ;
 - droits de garde s'il s'agit d'une valeur non émise par BNP Paribas.
- Les rétrocessions :
 - une partie des frais de gestion perçus par l'ETF peut être reversée à BNP Paribas Banque Privée au titre de son activité de conseil et de placement.
- les frais liés à l'instrument
 - des frais d'entrée (ou de sortie) acquis à l'ETF. S'ils existent, ces frais uniques sont prélevés au moment de l'achat /vente ;

- frais courants destinés à rémunérer la gestion. Ces frais indirects sont récurrents et pris en compte dans chaque calcul de la valeur liquidative, publiée nette de frais.

Le tableau ci-dessous présente le total des frais encourus la première année. Il vous est donné en montant et en % pour un investissement de 30 000 € brut. Il est établi sur base de l'ensemble des ETF de l'univers recommandé de BNP Paribas Banque Privée en date du 01/01/2018. À titre d'information, vous trouverez le total des frais sur un an minimum et maximum pour l'ensemble de ces ETF, tous listés sur Euronext.

Estimation des frais pour une souscription de 30 000 €	frais liés au service			rétrocessions	frais liés à l'instrument	total frais sur un an ⁽²⁾			total frais sur un an en montant (€)		
	frais unique		frais récurrent	frais récurrent	frais récurrent						
	frais d'achat ou de vente ⁽¹⁾⁽²⁾		droits de garde ⁽³⁾⁽⁴⁾	rétrocessions annuelles ⁽⁴⁾	frais courants (en %) ⁽⁴⁾						
	commission proportionnelle	frais fixe (en €)									
ETF (Euronext)	1,17 %	4,15	0,19 %	0,01 %	0,30 %	moyenne 1,68 %	minimum 1,36 %	maximum 2,03 %	moyenne 503	minimum 409	maximum 609

(1) s'applique à l'achat et à la vente

(2) des frais de change et des frais de broker peuvent éventuellement s'appliquer pour les marchés hors euronext (cf avis d'opéré)

(3) sauf pour les valeurs émises par le groupe BNP Paribas

(4) en moyenne

Exemple pour une souscription de 30 000 € dans l'ETF BNP Paribas Easy Euro Stoxx 50 ETF (code ISIN : FR0012739431) sur Euronext Paris

Pour un investissement de 30 000 € brut sur cet ETF :

1. les frais d'achat s'élèvent à 354,95 € (soit 30 000 € x 1,17 % + 4,15 €), représentant 1,18 % du montant investi. L'investissement net sera donc de 29 645,05 € ;
2. les frais de garde annuels sont nuls ;
3. les frais courants maximum annuels de l'ETF s'élèvent à 54 € (30 000 x 0,18 %) dont 15 € (30 000 x 0,05 %) sont rétrocédés à BNP Paribas au titre de son activité de conseil et de placement par la société de gestion de l'ETF, BNP Paribas Asset Management.

4. les frais totaux au bout d'une année seront en moyenne de 408,95 €, représentant 1,36 % (1,18 % + 0,18 %) de l'investissement ;

5. en cas de revente de vos parts, vous paierez des frais de transaction.

Ainsi :

6. la première année, votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle strictement supérieure à 1,36 % ;
7. les années suivantes, votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle strictement supérieure à 0,18 %.

4. PRODUITS STRUCTURÉS (CERTIFICATS)

Les produits structurés supportent des frais qui se composent de la façon suivante :

- les frais liés aux services :
 - des frais d'entrée. Ces frais uniques sont prélevés au moment de la souscription/du rachat ;
 - des droits de garde s'il s'agit d'une valeur non émise par BNP Paribas.
- les rétrocessions : une partie de la commission (différence entre le prix de marché du certificat et le prix d'achat) est perçue par BNP Paribas Banque Privée au titre de son activité de conseil et de placement au moment de la souscription. La commission est dite « upfront » car prélevée en une seule fois à l'achat ;
- les frais liés à l'instrument composés de la partie de la commission upfront non versée au distributeur.

Exemple d'estimation des frais liés à un investissement de 30 000 € brut dans un produit structuré :

Estimation des frais pour une souscription de 30 000 €	frais liés au service		rétrocessions	frais liés à l'instrument	total frais	total frais en montant (€)
	frais unique	frais récurrent	frais unique	frais unique		
	frais de souscription	droits de garde	commission upfront (part distributeur)	commission upfront (part producteur)		
Certificat	1%	0	2,67%	1,33%	5%	1 500

1. vous envisagez d'investir 30 000 € sur un produit structuré d'une durée de 8 ans ;
 2. les frais de souscription sont de 1 %, soit 300 €. Le montant payé à l'achat sera donc de 30 300 € ;
 3. ce certificat intègre une commission perçue en une fois « upfront » intégrée dans son prix. Le montant de cette commission « up front » est de 4 % maximum soit (1 200 €), correspondant à une commission annuelle sur la durée de vie du produit de 0,5 % maximum ;
 4. il n'y a pas d'autres frais (pas de droit de garde car produit du groupe BNP Paribas) ;
 5. Ces frais sont intégralement perçus à l'issue de la période de commercialisation en une fois. Votre certificat ne supportera aucun frais après cette date si vous le gardez jusqu'à l'échéance.
- Ainsi :
6. en absence de remboursement, la première année (cf DIC du certificat), votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle strictement supérieure à 1 % ;

5. SCPI

Les SCPI supportent des frais qui se composent de la façon suivante :

- les frais liés aux services :
 - il n'y a pas de droit de garde car ces valeurs sont détenues au nominatif chez la société de gestion de la SCPI
- les rétrocessions : une partie de la commission de souscription sera versée à BNP Paribas Banque Privée en une fois au moment de la souscription au titre de son activité de conseil et de placement.
- les frais liés à l'instrument composés de la partie de la commission de souscription non versée au distributeur et des frais courants.

La commission de souscription couvre les frais liés à la commercialisation des parts, la rémunération du distributeur et les frais afférents à la recherche des biens.

Estimation des frais pour une souscription de 30 000 € dans la SCPI ACCIMMO de BNP Paribas REIM

Au 01/01/2018, le prix de la part d'Accimmo Pierre est de 197 € et la commission de souscription est de 21,10 €.

Estimation des frais pour une souscription de 30 000 €	frais liés au service		rétrocessions	frais liés à l'instrument		total frais sur un an	total frais sur un an en montant (€)
	frais unique	frais récurrent	frais unique	frais unique	frais récurrent		
	frais de souscription	droits de garde	commission de souscription (part distributeur) ⁽¹⁾	commission de souscription (part producteur) ⁽¹⁾	frais courants ⁽¹⁾⁽²⁾		
dans Accimmo Pierre SCPI	0,00 %	0,00 %	5,50 %	6,50 %	0,96 %	12,96 %	3 471,37

(1) Calculé sur le montant de la souscription duquel est déduit la commission de souscription, celle-ci couvre les frais liés à la commercialisation des parts, la rémunération du distributeur et les frais afférents à la recherche des biens.

(2) Dont 0,30 % de frais immobiliers (taxes foncières, assurances des immeubles, entretien du patrimoine...) calculés sur les comptes arrêtés au 31.12.2017

Vous envisagez de souscrire pour 30 000 € de parts de cette SCPI.

1. la commission de souscription est incluse dans le prix de souscription. Elle s'élève à 3 214,72 € (21,10 x 30 000/197) dont 1 473,19 €⁽¹⁾ (5,50 % x (30 000 - 3 214,72)) sont rétrocédés à BNP Paribas au moment de la souscription) ;
 2. il n'y a pas de rétrocession récurrente ;
 3. il n'y a pas de droit de garde ;
 4. les frais courants annuels⁽²⁾ de cette SCPI s'élèvent à 257,14 € (0,96 % x (30 000 - 3 214,72))
 5. À la revente, vous ne paierez pas de frais.
- Impact sur le rendement⁽³⁾ :
6. Si vous sortez après 1 an, votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle strictement supérieure à 10,1 % ;
 7. Si vous sortez après 10 ans (durée de placement recommandée), votre investissement engendrera un rendement positif à partir d'une performance brute annuelle moyenne strictement supérieure à 1,4 %⁽²⁾.

(1) L'assiette de calcul de la rétrocession est le montant de la souscription duquel on déduit la commission de souscription

(2) Dont 0,30 % de frais immobiliers (taxes foncières, assurances des immeubles, entretien du patrimoine...) calculés sur les comptes arrêtés au 31.12.2017

(3) Données DIC au 01/01/2018

2. Remarques (méthodologie)

Univers observé : univers recommandé au 01/01/2018 (CAAP + univers recommandé titres vifs)

Date d'observation : 01/01/2018 pour l'ensemble des conditions (frais de souscription, rétrocessions, frais courants, tarifaires). Les documents utilisés sont les documents règlementaires (DICI/DIC) et la brochure tarifaire Banque Privée à cette date.

Le calcul des frais sur un an est réalisé du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Détermination du mode de calcul des minimum et maximum dans les tableaux

Au sein de la catégorie d'instruments financiers concernés, (ex OPC thématiques), on détermine

- Pour le maximum, l'instrument financier qui a les frais totaux les plus élevés et on reporte le détail de ses frais
- Pour le minimum, l'instrument financier qui a les frais totaux les plus faibles et on reporte le détail de ses frais

AVERTISSEMENT

Afin d'améliorer la transparence auprès de ses Clients, BNP Paribas Banque Privée France vous communique à titre illustratif une estimation raisonnable des coûts et frais liés aux produits et aux services dans des conditions de marchés normales et basée sur les tarifs publiés en vigueur au moment de la publication de ce document.

Toutefois, les coûts et frais réels peuvent s'écarter de l'estimation fournie par les tableaux ci-dessus en fonction de la situation du client, des circonstances dans lesquelles chaque transaction est conclue et de la composition réelle du portefeuille. En tout état de cause, le prix de nos instruments financiers sera déterminé conformément à notre politique de meilleure exécution.

Les coûts et frais réellement supportés au sein de votre portefeuille vous seront communiqués annuellement à partir de 2019.

Votre banquier privé est à votre disposition pour toute information complémentaire.

3. Glossaire

Droits de garde

Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, valorisé au 31 décembre. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- a)** Frais fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date ;
- Frais fixes par ligne de portefeuille :
 - au porteur : 4,80 €
 - nominative : 12 €
 - nominative pure sur PEA ou PEA PME-ETI : 31,50 €
 - en dépôt à l'étranger 14,10 €
- b)** Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établies à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission proportionnelle autres valeurs :
 - jusqu'à 50 000 € : 0,28 %
 - de plus de 50 000 € à 100 000 € : 0,23 %
 - de plus de 100 000 € à 150 000 € : 0,17 %
 - au-delà de 150 000 € : 0,09 %
- le Minimum de facturation par compte est de 29,90 €

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP et obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

ETF : les Exchange Traded Funds (ETFs) sont des OPCVM indiciels cotés. Les ETFs ont pour objectif de répliquer les variations d'un indice, à la hausse comme à la baisse. Il s'agit donc d'une gestion passive permettant au produit d'avoir une variation similaire à celle de son sous-jacent, sans aucune intervention stratégique pour tenter de surperformer l'indice.

Frais d'achat ou de vente :

La facturation de votre ordre de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre, de son mode de transmission et de l'offre de gestion financière choisie, ici la gestion conseillée

1/ Pour les valeurs cotées sur Euronext-Paris-Amsterdam-Bruxelles :

a/ la tarification est la suivante pour les ordres passés en centre de Banque Privée :

- i. frais fixes : 4,15 €
- ii. commission proportionnelle dépendant du montant de l'ordre :
 - 1,36 % jusqu'à 8000 € ;
 - 1,10 % pour les ordres de plus de 8 000 € à 50 000 €
 - 0,90 % pour les ordres de plus de 50 000 € à 150 000 €
 - 0,68 % pour les ordres de plus de 150 000 € à 300 000 €
 - 0,45 % pour les ordres de plus de 300 000 €

Minimum par ordre (frais fixe + commission) : 12,45 €

b/ la tarification est la suivante pour les ordres passés par internet

Commission proportionnelle dégressive en fonction du nombre d'ordres exécutés sur un trimestre civil et saisi par le titulaire du compte sous son identifiant personnel.

- de 1 à 5 ordres : 0,55 %
- de 6 à 15 ordres : 0,495 %
- au-delà de 15 ordres : 0,44 %
- Minimum par ordre : 7,30 €

2/ Pour les valeurs cotées sur les autres marchés financiers,

a/ la tarification est la suivante pour les ordres passés en centre de Banque Privée :

- i. frais fixes : 17 €
- ii. commission proportionnelle dépendant du montant de l'ordre :
 - Europe : 1,50 %
 - Autre place internationale : 1,70 %

Minimum par ordre

- (frais fixe + commission) : 40,90 €

Les frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères sont calculés lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus.

b/ la tarification est la suivante pour les ordres passés par Internet :

- iii. frais fixes : 16 €
- iv. commission proportionnelle dépendant du montant de l'ordre :
 - Europe : 0,48 %
 - Autre place internationale : 0,48 %

Les frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères sont calculés lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus.

Frais d'entrée : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il achète des parts/actions d'un OPC.

Frais courants : les frais courants rémunèrent les services des gérants et de la société de gestion. Les frais courants sont directement déduits du calcul de la valeur liquidative, qui est publiée nette de frais. Ils sont à acquitter tous les ans et sont mentionnés dans le DICI de chaque OPC.

Frais de sortie : montant exprimé en pourcentage du montant souscrit, que l'investisseur doit payer à chaque fois qu'il vend des parts/actions d'un OPC.

OPC : les organismes de placement collectif permettent d'accéder à un portefeuille diversifié de valeurs mobilières commun à plusieurs investisseurs. Les OPC peuvent être des OPC en valeurs mobilières (« OPCVM ») ou des Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA »).

OPC actions : le portefeuille d'un OPC Actions est composé essentiellement d'actions.

OPC monétaire : le portefeuille d'un OPC monétaire est composé essentiellement de titres du marché monétaire, à durée de vie courte (moins de deux ans). Ces titres sont, dans la majorité des cas, des dettes émises par l'Etat, par des sociétés financières et des grandes sociétés. Ils ne comportent pas de garantie en capital. Le gérant sélectionne les titres du marché monétaire pour lesquels les émetteurs présentent des garanties élevées et sur une durée de prêt qui ne dépasse pas un an, dans l'optique de limiter les risques.

OPC obligataire : le portefeuille d'un OPC Obligataire est composé essentiellement d'obligations.

Produits structurés : Les produits structurés sont des combinaisons de plusieurs produits qui permettent d'ajuster leurs principales caractéristiques : niveau de protection du capital, maturité, nature du sous-jacent, niveau de coupon ou participation à la performance du sous-jacent.

SCPI : la Société Civile de Placement Immobilier a pour objet exclusif l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. Les actifs des SCPI sont composés exclusivement de locaux acquis en direct à usage locatif. Les SCPI ne garantissent pas le rachat ni la revente de vos parts. L'attention du souscripteur est attirée sur la faible liquidité du produit.

Rétrocessions : au titre de son activité de conseil et de placement, la banque peut être amenée à percevoir des paiements de la part de la société de gestion.

SUIVEZ BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE

Suivez l'actualité patrimoniale, fiscale et financière :
Site Internet **mabanqueprivee.bnpparibas**



Twitter

@LeCercleWealth



LinkedIn

www.linkedin.com/company/bnp-paribas-banque-privée



Youtube

Chaîne BNP Paribas Banque Privée

Privilege Connect : **3273** (service gratuit + prix d'appel)
Application « Mes comptes » sur tablettes et smartphones

BNP Paribas Banque Privée

33, rue du 4 septembre 75002 Paris - Tél. : +33 (0)1 43 16 92 80

BNP Paribas

SA au capital de 2 497 718 772 € - Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris
Immatriculée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76 662 042 449 – ORIAS n° 07 022 735

Création et réalisation : TBD / référence PV22924 / Avril 2018

© Photo couverture : Manuel Gutjahr / GettyImages

Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement



BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

**La banque
d'un monde
qui change**